

Vers la reconnaissance de l'absinthe de Pontarlier en Indication géographique (IG)



leParisien.fr

2 février 2012

<http://www.leparisien.fr/laparisienne/cuisine/vers-la-reconnaissance-de-l-absinthe-de-pontarlier-en-indication-geographique-02-02-2012-1843805.php>

Nouvelle étape pour la célèbre absinthe de Pontarlier, après sa réautorisation en mai dernier.

Le cahier des charges pour reconnaître son Indication géographique au sein de l'Union européenne a été approuvé, annonce l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), ce jeudi 2 février (2012).

Pontarlier et sa région (Haut-Doubs) étaient considérés comme la capitale française de l'absinthe, à la fin du XIXe siècle. (Note de DuVallon: capitale mondiale)

En protégeant l'absinthe de Pontarlier par une Indication géographique au Journal officiel, l'Union européenne écrirait une nouvelle page de l'histoire du célèbre spiritueux. Qu'il s'agisse de la spécialité de Pontarlier ou de concurrents, la boisson, au passé sulfureux, a été interdite en 1915, pour être à nouveau autorisée en mai dernier.
(Note de DuVallon: c'est le mot *Absinthe* sur les étiquettes qui a été autorisé).

Seule l'absinthe produite dans l'une des vingt communes du Haut-Doubs situées autour de la ville de Pontarlier peut se prévaloir de cette reconnaissance. La boisson est produite à partir de la plante "grande absinthe" et de l'anis vert en grains. Elle se boit additionnée à l'eau.

En 2011, quelque 25.000 litres d'absinthe de Pontarlier ont été produits. L'indication géographique est une nouvelle reconnaissance, dont le règlement a été établi en 2008. Elle ne concerne que les spiritueux.